

À propos de nous



L'association MAOR HATEVA est une association loi 1901 à but non lucratif.

Depuis sa création, l'institut de formation MAOR HATEVA a conforté son savoir-faire dans le domaine de la formation professionnelle, en se spécialisant dans le domaine sanitaire et social.

Elle offre l'opportunité à des jeunes de s'insérer socialement et professionnellement par le biais de l'apprentissage.

Maor Hateva forme des professionnels aux métiers de l'aide à la personne et de l'accompagnement des personnes socialement dépendantes en proposant par la voie de l'alternance le **diplôme AES** (accompagnant éducatif et social) et le titre professionnel ADVF (assistant de vie aux familles).

Contact Taxe Apprentissage

ADRESSE :

112 Boulevard Barry
13013 Marseille

TÉLÉPHONE :

04 91 06 00 69

SITE INTERNET ET EMAIL :

formation.qualite@jloubavitch.com
if2s.com



Taxe Apprentissage 2022

Participez à la formation des
talents de demain



Votre contribution, à quoi sert-elle ?



Réforme de la Taxe d'Apprentissage



- ✓ Investir dans les outils pédagogiques qui font le quotidien des apprentis
- ✓ Améliorer les infrastructures
- ✓ Permettre un meilleur suivi et une insertion dans le milieu professionnel des apprentis

En apportant votre soutien à Maor Hateva

RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

0,68% de la masse
salariale de l'entreprise

87%

**VERSEMENT
APPRENTISSAGE
AUPRÈS DE VOTRE
OPÉRATEUR DE
COMPÉTENCE**

13%

**VERSEMENT
LIBÉRATOIRE
DIRECT À MAOR
HATEVA**

Votre contribution

Pour soutenir notre action, et améliorer les conditions de formation, rien de plus simple.

Vous pouvez reverser les 13% de la taxe d'apprentissage obligatoire à notre établissement, et ainsi, contribuer à la formation de professionnels de qualité.

Pour cela, remplissez le bordereau joint à cette plaquette et verser la taxe d'apprentissage par chèque, virement bancaire ou directement en ligne.

L'équipe Pédagogique
MAOR HATEVA

